



APPEL A PROJET RÉSIDENCES D'ARTISTES EN MILIEU SCOLAIRE

Champs disciplinaires : théâtre et arts associés (*marionnette, théâtre d'objets, cirque, arts de la rue*) et musique (*musiques actuelles, traditionnelles, contemporaines*)

Contexte :

La DAC et le Vice-rectorat souhaitent expérimenter pour l'année scolaire 2016-2017 la mise en place de résidences d'artistes en milieu scolaire portées par un établissement scolaire, en lien avec son territoire d'implantation. L'objectif est de permettre aux élèves dans le cadre de leur parcours d'éducation artistique et culturelle de rencontrer une plus grande variété d'esthétiques.

L'appel à projet est ouvert aux artistes et compagnies du territoire et également à la métropole et à la zone Océan Indien.

Mayotte, 101ème département français depuis 2011 doit faire face à des enjeux majeurs en matière d'éducation : 54 % de la population a moins de 20 ans et 45 % de la population est scolarisée. Le taux d'illettrisme est le plus élevé de France.

En matière d'éducation artistique et culturelle, le schéma des enseignements se met en place en même temps que se professionnalisent les structures culturelles permettant leur accompagnement. En ce qui concerne le théâtre, les enseignants organisent depuis maintenant 3 années un voyage d'étude à La Réunion et à Paris à destination des classes à examen afin de permettre d'atteindre les exigences de l'épreuve du baccalauréat.

En ce qui concerne la musique, il n'y a, à ce jour, pas de conservatoire permettant un accès démocratique à l'enseignement de la musique mais la présence de pratiques traditionnelles vivantes place la musique dans sa pratique collective au cœur de la vie quotidienne. Une structure associative de l'île, reconnue et agréée par le Ministère de la culture développe depuis 1998 des cours individuels de pratique instrumentale tout en accueillant des artistes de la zone Océan Indien. Elle souhaite aujourd'hui mettre son expérience à disposition du plus grand nombre, en particulier des territoires prioritaires de la politique de la ville qui se mettent en place actuellement.

Les établissements concernés sont les suivants :

Collège de Mgombani dans le cadre de la préfiguration d'une « Classe à horaires aménagés musique » initiée à compter de septembre 2016.

Lycée Younoussa Bamana dans le cadre de l'enseignement des « Options obligatoire et facultative théâtre » en lien avec les lycées présentant l'option facultative.

Le cadre de la résidence :

Le projet doit s'élaborer dans le cadre d'un partenariat entre l'établissement et les structures implantées sur le territoire : MJC, centres sociaux, associations et établissements culturels. Il se place dans le cadre de la circulaire n°2010-032 du 5-3-2010, « Charte nationale : la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes ».

La résidence permet d'inscrire un processus de création artistique au sein de l'établissement et sur le territoire, dans une relation ouverte aux échanges et aux apports mutuels entre l'artiste invité et les publics. Elle permet également de croiser les pratiques professionnelles d'artistes issus de divers territoires et de favoriser leur enrichissement mutuel.

Dans le cadre des options et des classes à horaires aménagés, cette résidence devra permettre de renforcer les compétences des élèves sur les plans théoriques et pratiques, pour la préparation des examens, ainsi que la formation des enseignants de théâtre.

Le projet :

La résidence devra s'articuler autour de 2 axes :

1. Rencontre avec l'artiste et son univers artistique, permettant une découverte des sources d'inspiration et du parcours artistique. Cette rencontre pourra prendre la forme d'une représentation, d'une conférence, d'une performance, ou toute autre forme favorisant la découverte, l'expérimentation et le dialogue entre les parties prenantes, artiste, élèves, enseignants, associations...

2. Ateliers de pratiques artistiques dans les classes à options facultative, de spécialité et en préfiguration d'horaires aménagés, en lien avec les œuvres au programme pour la classe de terminale.

Ateliers de pratiques artistiques, en lien avec l'univers artistique de l'artiste.

Enseignement d'exploration en seconde et de complément en première et terminale.

L'artiste est présent 4 semaines sur le territoire, entre janvier 2017 et juin 2017. La résidence peut être fractionnée en 2 ou 3 périodes en fonction du planning élaboré en partenariat avec l'équipe des enseignants.

Critères de sélection des projets :

Un comité de sélection composé de représentants de la DAC, du Vice-rectorat et des établissements, associés à des experts des deux disciplines se réunira pour examiner les candidatures. Le comité examinera en priorité :

L'inscription de l'artiste dans une démarche artistique et professionnelle de qualité.

La volonté de l'artiste de développer, à partir de cette résidence, une création nourrie des réalités sociales, culturelles et linguistiques du territoire tout en l'ouvrant à l'ailleurs.

La capacité de l'artiste et de sa compagnie à initier des collaborations artistiques et des partenariats.

Les artistes intervenants auront une solide expérience des interventions en milieu scolaire ou de la création en lien avec des publics adolescents.

Le projet proposera une démarche de co-construction fondée sur le binôme artiste / enseignant et soumise à la validation du conseil d'administration de l'établissement.

L'artiste invité proposera des modalités originales de prise en compte des réalités sociales, linguistique et culturelles du territoire.

Conditions matérielles, hébergement, restauration :

L'artiste-résident doit pouvoir intervenir auprès d'autres publics scolaires que ceux investis dans les options théâtre et ateliers pour peu que les financements complémentaires soient apportés par les partenaires institutionnels : université, collectivités, structures culturelles.

L'hébergement de l'artiste-résident est exclusivement pris en charge par le vice-rectorat et l'établissement d'accueil, il se situe dans la mesure du possible sur le territoire de la résidence. L'artiste doit pouvoir rester sur place durant les week-ends et les congés scolaires s'il le souhaite.

Les repas sont pris en charge par les établissements dans le service de restauration collective (quand il existe : cf Bamana), du lundi midi au vendredi midi inclus, hors congés scolaires. Les repas pris en dehors de l'établissement, durant les week-ends et les congés scolaires sont à la charge de l'artiste.

Rétribution de l'artiste-résident :

Frais d'approche : Une somme forfaitaire plafonnée à 4 500 € sera attribuée à l'artiste intervenant en fonction de sa région ou de son pays d'implantation.

Résidence : 12 000 €

VICE-RECTORAT :

Hébergement, déplacements et repas (per diem).

Matériel nécessaire à la résidence.

Coordination :

Localement, il sera nécessaire d'assurer la coordination des équipes et des plannings par l'intermédiaire de l'équipe CASEACT, en lien avec les IPR et CP en charge des enseignements artistiques.

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature de l'artiste résident devra contenir :

- un cv artistique dans lequel il mentionnera son parcours artistique et les différentes expériences de résidences ou d'interventions en milieu scolaire ou extra-scolaire qu'il aura pu mener.
- une note d'intention expliquant en quoi ce projet de résidence croise les enjeux liés à sa pratique artistique.

Le dossier pourra contenir des reproductions, des vidéos ou tout document que l'artiste jugera utile de communiquer au comité de sélection.

Calendrier spécifique à ces deux établissements :

Le comité de sélection se réunira courant octobre 2016, **la date limite de candidature est fixée au 15 septembre.**

La résidence démarrera en janvier 2017.

Le dossier de candidature est à envoyer à :

claude.hamel@culture.gouv.fr Conseillère à l'éducation artistique et culturelle. (DAC)

Lysette.Noutat-Njike@ac-mayotte.fr Conseillère pédagogique « Lettres / théâtre » Vice Rectorat

Sophie-Marie.Godement@ac-mayotte.fr Conseillère pédagogique « arts culture » Vice Rectorat.